



Agenda

Mercredi 3 octobre

Club des cerisiers blancs :
concours de belote

dimanche 7 octobre

Repas des Aînés

Samedi 20 octobre

Conseil de Parents d'Elèves :
Soirée

ZOOM sur

Quel avenir pour la carte bancaire ?

La première carte de crédit American Express aux Etats Unis date de 1959. En France, la première carte bancaire est disponible depuis 1967. Elle était de couleur bleue, d'où son nom, la carte bleue. Le premier Distributeur Automatique de Billets (DAB) a été installé à Paris en 1968. D'abord munies de pistes magnétiques, c'est la puce électronique, inventée par Roland Moreno en 1974, qui a équipé les cartes bancaires françaises à partir de 1986.

En 1984, la création du Groupement Carte bancaire a permis à chacun de payer dans n'importe quel commerce et de retirer dans n'importe quel Distributeur Automatique de Billets (D.A.B). Le système français des cartes bancaires repose sur des infrastructures et des règles communes acceptées par toutes les banques opérant en France. On parle d'interbancaire.

En 2017, on constate 11,90 milliards d'opérations bancaires en France, dont 1,40 milliard de retraits (chiffres en baisse). Le paiement moyen est de 41,83 euros et le retrait moyen de 89,52 euros (chiffres en hausse).

Avec le développement des moyens digitaux (smartphones notamment), on se dirige vers une évolution des moyens de paiement et une diminution structurelle du nombre de guichets automatiques, qui coûtent cher aux banques en frais de transport de fonds. Si, en ville, il suffit de marcher quelques mètres de plus pour trouver un distributeur, les fermetures de DAB et d'agences posent un tout autre problème en zones rurales. En effet, 55 % des transactions se font encore en argent liquide. Certains parient donc que dans cinquante ans, il restera toujours des distributeurs de billets, mais qu'ils évolueront vers une multiplication d'autres services. Rendez-vous donc en 2068 !

Compte rendu municipal

Présents : Mesdames et Messieurs SUBTIL, CARADOT, PROTIERE, FOREST, BORGOGNO, MARCHAND, GEOFFROY, BLANC, BOSC, ARQUILLIERE, CROCI, FARGERE, FERRIERE, LIMOUSIN et TOINON.

Excusés : Mme BOUYEYRON (pouvoir à Mme FOREST), Messieurs LOMBARD (pouvoir à Mme TOINON) et MICOLON (pouvoir à Mme FARGERE).

Présidée par Bruno SUBTIL, Maire, la séance est ouverte à 20h30 par l'approbation du procès-verbal de la réunion précédente. Après le vote à l'unanimité de ce dernier, l'ordre du jour est ensuite abordé.

1. Restaurant scolaire

Le bilan du restaurant scolaire pour l'année 2017-2018 fait de nouveau apparaître une augmentation de repas servis avec un total de **19 953**.

Le nombre de repas enfants a été en moyenne de **140** contre **136** l'année précédente.

Le coût réel du fonctionnement pour la commune a été de **37 518 €** avec un prix moyen du repas de **6,35 €** (**1,88 €** à la charge de la commune).

Sur proposition de la commission, le Conseil Municipal décide pour l'année 2018-2019, une augmentation de 5 centimes par repas, soit

Repas enfant :	4,50 €
Repas régime enfant :	2,85 €
Repas adulte :	6,15 €

Pendant l'été, un fourneau de la cuisine a été changé pour un montant de 4 808 € et 6 réhausseurs ont été achetés pour les plus jeunes enfants.

En concertation avec le personnel communal, la commission propose qu'une extension du restaurant soit étudiée pour la prochaine rentrée scolaire. L'augmentation régulière du nombre de repas ces dernières années nécessitera obligatoirement une évolution du fonctionnement du service restauration.

2. Transfert des compétences assainissement collectif et gestion des eaux pluviales urbaines à la CCPA et retrait de la commune du SIABA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Bassin de l'Arbresle)

Le transfert aux Communautés de Communes de la compétence Assainissement des Eaux Usées sera obligatoire au 1^{er} janvier 2020.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle a débattu de l'intérêt de maîtriser au plus tôt, soit le 1^{er} janvier 2019, cette compétence en y rajoutant, pour des raisons techniques et d'aide aux communes, la compétence de la gestion des eaux pluviales urbaines. Ce choix a été approuvé par le Conseil Communautaire à une large majorité lors de la séance du 6 septembre 2018.

Pour que ce transfert puisse se faire, il est nécessaire que chaque commune se retire du SIABA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Bassin de l'Arbresle) qui assure aujourd'hui la compétence assainissement collectif.

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide ce transfert des compétences à la CCPA pour le 1^{er} janvier 2019.

3. Rapport annuel du service « Assainissement Non Collectif » (année 2017).

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport d'activités de ce service assuré par la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle (CCPA). Le nombre d'installations concerné sur la commune est de **222** et chaque installation est classée dans l'une des 4 catégories en fonction de son degré de conformité.

La redevance 2017 est restée inchangée avec un coût annuel de **40 €**.

Le rapport complet est disponible sur le site de la commune, en page d'accueil.

4. Rapport annuel du service « Gestion des déchets » (année 2017).

Ce service est également assuré par la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle (CCPA). La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères reste égale à **9,2 %** (identique depuis 2013). Le rapport complet est également disponible sur le site de la commune, en page d'accueil.

Pour 2018 la CCPA poursuit ses actions du programme local de réduction des déchets en particulier :

- opération composteur à 20 €,
- opération foyer témoins avec un Défi Zéro Gaspi pour 34 familles du territoire,
- soutien et accompagnement au démarrage de la Ressourcerie REPA'AR,
- 2 collectes d'amiante liées ont été programmées en déchèteries pour aider les particuliers à déstocker ces déchets spécifiques,
- la Communauté de Communes a lancé les travaux de la nouvelle déchèterie de Fleurieux sur l'Arbresle et du quai de transfert pour que la nouvelle installation soit en service début 2019. Elle relancera également le marché d'exploitation des déchèteries.
- en 2018, le tri du polystyrène est effectif sur les deux déchèteries ainsi que le tri des bouchons (en liège et en plastiques).

5. Travaux des commissions

○ Bâtiments Communaux

Local technique : Après une interruption des travaux au mois d'août, le chantier a repris et l'entreprise de maçonnerie termine le gros œuvre.

Tympan église : Comme prévu, les réfections de la mosaïque et de la statue au-dessus du porche d'entrée se sont terminées en juillet.

Ecole les Echaras : les enfants du CM2 ont trouvé une classe complètement restaurée pour cette rentrée. Sur le bâtiment « école maternelle », les vitrages de la façade de la rue du Nord ont été changés. Ceux de l'appartement d'urgence le seront dans les prochains jours.

Tennis : le mur d'entraînement dont l'inclinaison progressait au fil du temps a été supprimé pour des raisons de sécurité. La mise en place d'une nouvelle structure sera étudiée en 2019.

Extinction de l'éclairage public : après les lotissements, le souhait est de poursuivre cette opération sur certaines rues. Les propositions du SYDER (Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône) sont en cours d'étude.

○ Voirie – Environnement

Aire de jeux au parc municipal : La nouvelle aire de jeux est à la disposition des enfants depuis le mois d'août et est fortement appréciée. Pour cette opération d'un coût de 65 000 € HT, la commune a bénéficié d'une subvention de l'Etat de 19 052 €. Une aide complémentaire a été demandée au Département.

Voirie : les travaux de réfection de la route du Trêve et du Chemin des Varennes sont terminés.

Ceux réalisés sur le parking de la Brévenne répondent de façon satisfaisante aux problèmes de sécurité qui existaient au niveau du carrefour.

La place de parking « **arrêt minute** » qui a été créée Rue de la Mairie doit répondre aux courts arrêts, en particulier pour la clientèle de la Poste.

Nettoyage des massifs de fleurs : 6 demi-journées ont été assurées par une équipe de bénévoles afin de maintenir sur la commune un fleurissement de qualité.

Containers enterrés : ce projet va se réaliser sur le parking des écoles et vers la rue du Presbytère.

Une réunion publique aura lieu le **jeudi 18 octobre à 20h au Trapèze** et les riverains concernés recevront une invitation. L'objectif sera de présenter tous les avantages de ce nouveau service, en particulier en terme d'amélioration de la propreté et de la salubrité.

Containers Salle des fêtes : ils seront installés dans un espace fermé afin qu'ils ne soient utilisés que par les locataires de la salle des fêtes.

Sécurité village : la commission élargie se réunit le **27 septembre à 20 h** afin de poursuivre son travail.

○ Equipements de communication – Bibliothèque

Livr'en balade : cet espace de partage et de convivialité a été inauguré le 1^{er} septembre rue de la Mairie, à l'occasion du Forum des Associations.

Le principe de la boîte à livres est simple : les livres sont à disposition à tout moment, pour chaque passant. Chacun peut prendre, déposer, échanger des livres et leur offrir ainsi une seconde vie en les faisant voyager. Livr'en balade est un service complémentaire à celui de la bibliothèque municipale. Un grand merci à toutes les personnes (bénévoles de la bibliothèque, service technique, élus) qui se sont investies pour la conception et la réalisation de cette boîte à livres.

Association A Vos Pinceaux : l'exposition de tableaux des adhérents se poursuit jusqu'à fin octobre à la Bibliothèque Municipale.

Pick'Assos 2018 et Calendrier des manifestations 2018-2019 : les deux documents sont distribués avec ce compte-rendu.

Mercredis découverte : organisés par l'office de tourisme du Pays de l'Arbresle, ceux qui se sont déroulés à Bessenay, avec la présentation de la Broderie Haute Couture, ont connu un beau succès.

Aménagement de l'entrée de la Brévenne : suite à des difficultés avec le maître d'œuvre qui avait été retenu, il est proposé que ce dossier soit de nouveau travaillé en concertation avec la commission voirie.

○ Manifestations – Vie Associative

Vogue : le bilan est positif malgré des tensions provoquées par des groupes extérieurs le samedi soir. Toutes les animations proposées en complément ont connu une belle participation (repas de la classe en 9, concours de pétanque de la classe en 0, foulée bessenaise et concours de boules interclasses).

Forum des associations : comme chaque année, la matinée du 1^{er} septembre a permis aux associations de se retrouver, de répondre aux nombreuses questions des familles et d'inscrire de nouveaux adhérents.

Repas des Aînés : toutes les personnes âgées de plus de 68 ans ont reçu une invitation pour participer au repas offert par la municipalité, qui aura lieu le **dimanche 7 octobre à 12h** à la salle des fêtes du Prado. Merci de retourner le coupon réponse **avant le 28 septembre** au secrétariat de mairie.

Commémoration du 11 novembre 1918 : la Municipalité, l'Association du Patrimoine et de l'Environnement, la Bibliothèque Municipale, l'association Chorzeam et l'école préparent l'organisation de cette cérémonie. Le programme sera donné avec le compte-rendu d'octobre.

○ Enfance – Jeunesse – Affaires scolaires

Service périscolaire et centre de loisirs : les communes concernées (Bessenay, Bibost, Courzieu et St-Julien sur Bibost) ont décidé de poursuivre leur partenariat avec la MJC de l'Arbresle jusqu'au 31 août 2019.

Intervenant musique à l'école Les Echaras : pour la 2^e année consécutive, un stagiaire du Centre de Formation de Musiciens de Lyon va intervenir toute l'année scolaire dans 1 classe maternelle et 3 classes primaires. Le coût pour la commune est de 2 500 €.

○ Urbanisme – Economie - Personnel

Police pluricommunale : le service est maintenant fonctionnel. La présence des agents sur la Commune est de **9 heures** par semaine dans les créneaux **8h à 18 h**.

Logements seniors : SEMCODA a informé la commune que les 13 appartements seraient disponibles au printemps. Concernant l'attribution des logements, une commission se réunira début 2019 pour étudier les candidatures en fonction de critères précis dont le premier concerne les plafonds de ressources.

Distributeur de billets : sans aucune concertation, le 10 juillet, la direction du Crédit Agricole Centre Est a informé la commune de sa décision de supprimer dès le 8 octobre le distributeur de billets situé sur la Place. Tous les commerçants, les représentants d'associations, la population (avec une pétition qui a regroupé plus de 2 500 signatures) ont fait part au Crédit Agricole de leur fort mécontentement.

L'activité économique et associative au sein du village, qui est le centre d'un vrai bassin de vie, n'est plus à démontrer et cette suppression n'est absolument pas justifiée. A ce jour, les différentes actions se poursuivent pour essayer de faire revenir le Crédit Agricole sur sa décision.

6. Permis de construire déposé :

NOM	ADRESSE terrain Bessenay	OBJET	Déposé le
BARRAILLER Tanguy	3 route de Bernay	Extension d'une maison d'habitation.	25/07/2018 /accordé le 17/08/2018

Infos Mairie

○ **Jardins communaux Rue Chanel** : deux parcelles d'une dimension voisine de 150 m² sont disponibles à la location (25 € par an + frais de la consommation d'eau).

Un seul jardin est attribué par foyer sauf si le nombre de jardins laissés libres est suffisant.

Toute demande de location doit être déposée en Mairie sous forme écrite, datée et signée.

La location de chaque jardin est renouvelable chaque année par tacite reconduction.

La résiliation de la location doit être faite par écrit avant le 11 novembre de l'année en cours.

Chaque jardin doit être entièrement cultivé et entretenu tout au long de l'année et ne peut être sous-loué.

○ Bibliothèque Municipale

Nous vous rappelons que la bibliothèque municipale est ouverte aux adhérents et non adhérents. Pour ces derniers, ils peuvent consulter sur place tous les documents.

La boîte à livres : Nous vous rappelons le fonctionnement : Vous pouvez déposer un livre que vous voulez faire partager, en prendre un ou plusieurs sans être obligé d'en déposer. La boîte à livres n'est pas un vide grenier. Pour les livres de moins de douze mois, vous pouvez les donner à la bibliothèque. Pour les livres détériorés ou trop vieux vous pouvez les déposer dans vos bacs jaunes ou les apporter à la déchetterie.

Enquête mutualisation des bibliothèques : dans le cadre de cette enquête les adhérents recevront un lien sur leur boîte mail, vous pouvez accéder à celle-ci sur le blog de la bibliothèque "Traboulbib". Elle est aussi disponible au P'tit Bazar sur support papier.

Dédicaces auteurs lyonnais : la prochaine dédicace aura lieu le samedi 24 Novembre prochain.

Infos Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle

○ **L'ARCHIPEL – horaires d'ouverture Saison hiver : du 17 septembre 2018 au 22 juin 2019**

L'espace aquatique est ouvert :

Hors vacances scolaires :	Petites vacances scolaires :
Lundi, mardi, jeudi de 12h à 13h45 et de 17h à 21 h Mercredi de 12h à 21 h Vendredi de 12h à 13h45 et de 16h 30 à 21 h Samedi de 10h à 19h Dimanche de 9 h à 13 h	Du lundi au vendredi de 10 h à 20 h Samedi de 10 h à 19 h Dimanche de 9h à 13 h Evacuation des bassins 15 min avant la fermeture

Les espaces Forme et Bien-être sont ouverts :

Du lundi au vendredi de 9 h à 21 h

Samedi de 9 h à 17 h

Dimanche de 9h à 13 h

○ **Le service Gestion des Déchets vous rappelle l'importance du tri du verre** : recyclage à vie, parrainage de la ligue contre le cancer, surcoût à la collecte lorsque le verre est collecté en Ordures Ménagères ou en Tri Sélectif.

Le verre est à déposer aux points d'apport volontaire situés :- rue du Presbytère, parking salle polyvalente, parking du cimetière, salle des fêtes du Prado, parking de la Brévenne.

Déchets collectés en point d'apport volontaire : pots, bocaux et bouteilles en verre.

Devenir du verre collecté : le verre est recyclable à l'infini !

○ **L'association A Vos Pinceaux** vous annonce la reprise des cours le **mardi 18 septembre** !

Grande nouveauté cette année! Un cours est ouvert pour les **enfants (7-14 ans) le mardi de 18h45 à 19h45**, salle du Trapèze. Si vos enfants souhaitent dessiner, peindre, même faire du modelage, ce cours est fait pour eux !

Le cours adulte a lieu le mardi également, de 20h à 22h, au Trapèze.

Les deux cours sont animés par Vincent Dufaud, professeur d'Arts Plastiques, diplômé des Beaux-Arts de Lyon. Venez nombreux! Vous pouvez venir pour un premier cours gratuit de découverte si vous le souhaitez, nous vous accueillerons avec plaisir! (même après la reprise du 18 septembre)

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter :

- Roseline Vial 06 83 23 93 88

- Isabelle Garde 06 73 11 08 61

- Elise Vermeulen 06 74 34 38 49

Site internet: <http://avp.asso-web.com/>

○ **Société de Chasse**

Au titre de la police de la chasse :

Il n'y a pas de distance déterminée qui limite la pratique de la chasse à proximité des habitations et de leurs dépendances. Ainsi les terrains jouxtant les habitations dont les propriétaires n'interdisent pas la chasse sont chassables.

Par contre par arrêté préfectoral le tir en direction d'une habitation, d'une route, d'un chemin, d'un lieu public (stade, lieux de rassemblements), d'une ligne EDF ou d'une ligne téléphonique est prohibé.

La courtoisie et le respect envers les habitants et tous les usagers de la nature s'imposent néanmoins.

○ **Théâtre « La P'tite troupe de Yo »**

"Cette année la P'tite Troupe de Yo fête ses 20 ans. "

A cette occasion elle vous attend nombreux pour son prochain spectacle qui aura lieu les:

Vendredi 16 Novembre au soir

Samedi 17 Novembre au soir

Samedi 24 Novembre au soir

Dimanche 25 Novembre l'après-midi à la salle des fêtes du Prado.

Cette année pour nos 20 ans une pièce de boulevard intitulée "Effets indésirables"

C'est la tuile à la pharmacie BERTRAND. Une inondation oblige le directeur, Monsieur BERTRAND, à délocaliser son officine, le temps des travaux, dans un local, prêté par la Mairie. Celui-ci, fort mécontent de son personnel en raison de retards répétitifs et de maladroites, décide de se déguiser afin de surveiller de plus près sa petite équipe. Il ne sera pas déçu.....

○ **Chorezeam**

Si vous aimez chanter, si vous n'osez pas.... pourquoi ne pas nous rejoindre?

Vous pouvez rencontrer notre ensemble vocal et tester votre voix les lundis soit à la salle du Trapèze à Bessenay (semaine impaire) soit à la salle de la gare à Sain Bel (semaine paire). Nous vous attendons...

Les répétitions commencent à 20h/20h30 et se terminent vers 22h/22h15.

2 séances d'essais sont proposées, puis le tarif est de 140 € pour la saison 2018-2019.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter Louise au 06 83 29 79 79.

○ **Bibost: Cours de sophrologie le lundi 17h30 – 19h ou 19h – 20h30**

La sophrologie s'applique dans de multiples domaines comme la gestion du stress, gestion des émotions, douleurs, le sommeil, la préparation à un événement (Examens, changements de vie), confiance en soi, lâcher prise, concentration...

Contacts : C. Goutte : 06 75 91 35 47 ou R. Michel : 06 15 42 46 53

O Les familles VOLAY, BATTISTELLO, BERGER remercient très sincèrement tous les bessenois qui ont pris part à leur peine lors des obsèques de **Denise BATTISTELLO née VOLAY**.

O **Nouveau à Bessenay 87 route de Lyon : ferronnier – taillandier ph.bonato.fdf@gmail.com 06 25 21 53 32 :**
hâches, ferronnerie...

O **Déclaration annuelle de ruches : Du 1^{er} septembre au 31 décembre**

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, **dès la première ruche détenue**.

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1^{er} septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site :
<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
- Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou pour ceux souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août 2018). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2018)

22....

C'est le nombre d'associations présentes au forum qui a eu lieu samedi 1^{er} septembre, soit les 2 /3 des associations Bessenoises.

Une belle réussite pour cette édition 2018.

Vous étiez absents et vous souhaitez une information, n'hésitez pas à contacter directement les représentants des associations.

Rendez-vous le 7 septembre 2019 pour le prochain forum.



Mairie de Bessenay

mairie@mairie-bessenay.fr

Tél. 04 74 70 80 07

Horaires :

Lundi : 13h30/18h30

Mardi au jeudi : 8h30/12h00

Vendredi : 8h30/12h00 et 13h30/18h30

Site : www.mairie-bessenay.fr